BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1285

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

488 741 406 RCS Lyon.
COREXPERT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 17800.00 EUR.
Adresse : 1, Rue Jean Carmet, 69800 Saint-Priest.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte ssp signé par voie électronique en date du 23 juillet 2021 - La société COREXPERT, SAS à associée unique, au capital de 17 800 euros, dont le siège social est 1 rue Jean Carmet 69800 SAINT PRIEST, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 488 741 406 RCS LYON, - La Société CXP-GROUP, Société à responsabilité limitée à associée unique, au capital de 114 750 euros, dont le siège social est 1 rue Jean Carmet 69800 SAINT PRIEST, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 514 421 312 RCS LYON, Ont établi un projet de fusion par absorption de la société CXP-GROUP par la société COREXPERT. A ce titre, La société CXP-GROUP ferait apport à la société COREXPERT de la totalité de son actif évalué à 4 608 844 euros et de la totalité de son passif évalué à 204 776 euros, soit un apport d'une valeur nette de 4 404 068 euros. En rémunération de ces apports, le capital social de la société COREXPERT sera ainsi augmenté de 17 000 € et porté de 17 800 € à 34 800 € et sera divisé en 348 actions de 100 €. Toutefois, la société CXP-GROUP est propriétaire des 178 actions de la société COREXPERT de sorte que si la fusion se réalisait, cette dernière recevrait 178 de ses propres actions. Ne pouvant rester propriétaire de ses propres actions si la fusion est réalisée, la société COREXPERT, absorbante, procédera immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 178 actions, antérieurement détenues par CXP-GROUP lesquelles seront annulées, ce qui entraînera une réduction de capital de 17 800 euros La différence entre la valeur nette des apports transmis, soit 4 404 068 euros, la valeur nominale des actions créées de la société COREXPERT, soit 17 000 euros ressort à un montant de 4 387 068 euros et représente une prime de fusion. Les actions nouvelles de la société COREXPERT porteront jouissance au jour de la réalisation définitive de l'opération de fusion. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes composant actuellement le capital et soumises à toutes les dispositions statutaires. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 1ER Janvier 2021, date d'effet de la fusion, jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. Les

créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L 236-14 du Code de Commerce. Le projet a été établi sous diverses conditions suspensives dont l'approbation dudit projet par les associés de chacune des sociétés concernées. Le projet de fusion établi le 23 juillet 2021 a été déposé le 23 juillet 2021, au nom des deux sociétés, au greffe du Tribunal de LYON. Pour avis..

